

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Département de la Mayenne

Nombre de membres :		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	8

Date de la convocation :
10 Janvier 2025

Date d'affichage :
29 Janvier 2025

De la Commune de Jublains,
L'an deux mil vingt-cinq
Le 16 Janvier à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Rondeau Alain, Maire de Jublains

Présents : Alain Rondeau, Nathalie Hubert, Eric Chemineau, Amélie Legendre, Daniel Lacroix, Djamel Bounadja, Cédric Chardron, Astrid Fraudin

Absents : Pierrick Tranchevent, Ophélie Breton, Frédéric Ansquer, Sandra Broussin, Samuel Bruneau, Antonin Leprince

Secrétaire de séance : Amélie Legendre

Ophélie Breton donne pouvoir à Amélie Legendre.
Frédéric Ansquer donne pouvoir à Alain Rondeau.
Pierrick Tranchevent donne pouvoir à Nathalie Hubert.

2025-01 : CHANTIER ARGENT DE POCHE ANNEE 2025

Dans le cadre des préparations budgétaires, Monsieur Rondeau informe l'assemblée qu'il convient de définir si la commune reconduit le chantier « Argent de poche » pour l'année 2025 soit 4 chantiers de 3 ½ journées pour chacun.

Il est rappelé que la somme versée aux jeunes est de 15 € par ½ journée de chantier et ouvert à 3 jeunes par chantier. Le coût d'un chantier est donc de 135 €.

Pour les démarches administratives, une seule demande d'agrément pour l'ensemble des communes de la Communauté de Communes de Mayenne Communauté est faite auprès de la DDCSPP et de l'URSSAF par les services de Mayenne communauté.

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- *Reconduire pour l'année 2025 l'opération « Chantier argent de poche » .*
- *Charger Monsieur le Maire de prévoir les crédits budgétaires suffisants, au compte 65888 -section fonctionnement.*
- *Autoriser le Maire à signer toute pièce relative à la présente décision.*

Fait et délibéré le 16 Janvier 2025

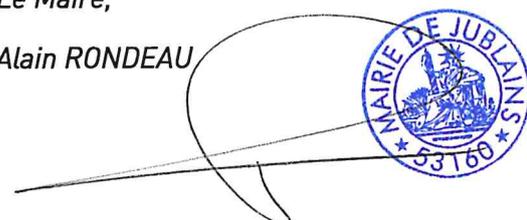
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Alain RONDEAU

Secrétaire de séance

Amélie Legendre



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Département de la Mayenne

Nombre de membres :		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	8

Date de la convocation :
10 Janvier 2025

Date d'affichage :
29 Janvier 2025

De la Commune de Jublains,
L'an deux mil vingt-cinq
Le 16 Janvier à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Rondeau Alain, Maire de Jublains

Présents : Alain Rondeau, Nathalie Hubert, Eric Chemineau, Amélie Legendre, Daniel Lacroix, Djamel Bounadja, Cédric Chardron, Astrid Fraudin

Absents : Pierrick Tranchevent, Ophélie Breton, Frédéric Ansquer, Sandra Broussin, Samuel Bruneau, Antonin Leprince

Secrétaire de séance : Amélie Legendre

Ophélie Breton donne pouvoir à Amélie Legendre.
Frédéric Ansquer donne pouvoir à Alain Rondeau.
Pierrick Tranchevent donne pouvoir à Nathalie Hubert.

2025-02 : OUVERTURE DE CREDIT 2025 – BUDGET COMMUNE

Le paiement des dépenses d'investissement du budget communal est autorisé après le 31 décembre et jusqu'au vote du prochain budget, conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dans la limite de ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il convient d'ouvrir les crédits suivants :

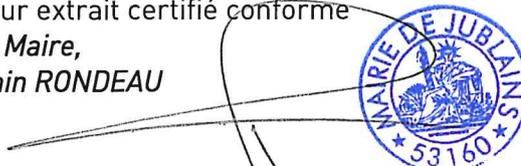
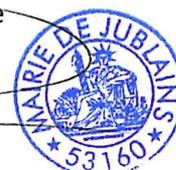
Section d'investissement		
Article	Libellé	Montant
21538/113	Autres réseaux	4 000,00 €
2152/113	Installations de voirie	2 000,00 €
2188/107	Autres immobilisations corporelles	4 000,00 €
203/150	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	8 000,00 €
203/128	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	3 000,00 €
Total		21 000,00 €

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans les conditions prévues par l'article L1612-1 du CGCT, dans la limite des crédits ci-dessus, et jusqu'au vote du budget primitif 2024.

Secrétaire de séance
Amélie Legendre



Fait et délibéré le 16 Janvier 2025
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Alain RONDEAU

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Département de la Mayenne

Nombre de membres :		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	8

Date de la convocation :
10 Janvier 2025

Date d'affichage :
29 Janvier 2025

De la Commune de Jublains,
L'an deux mil vingt-cinq
Le 16 Janvier à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Rondeau Alain, Maire de Jublains

Présents : Alain Rondeau, Nathalie Hubert, Eric Chemineau, Amélie Legendre, Daniel Lacroix, Djamel Bounadja, Cédric Chardron, Astrid Fraudin

Absents : Pierrick Tranchevent, Ophélie Breton, Frédéric Ansquer, Sandra Broussin, Samuel Bruneau, Antonin Leprince

Secrétaire de séance : Amélie Legendre

Ophélie Breton donne pouvoir à Amélie Legendre.
Frédéric Ansquer donne pouvoir à Alain Rondeau.
Pierrick Tranchevent donne pouvoir à Nathalie Hubert.

2025-03 : TRANSFERT D'OFFICE DE VOIE PRIVEE AU LIEU-DIT LE GRAND MEZERAY DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L318-3, R318-10 et suivants ;
Vu le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L141-3, L141-4 et R141-4 à R141-10, relatif au déroulement de l'enquête publique ;
Vu le Code des Relations entre le public et les administrations et notamment ses articles L134-1 et R134-5 ;
Vu la délibération du 07 Septembre 2023 validant le lancement de la procédure de transfert d'office et le dossier d'enquête publique ;
Vu l'arrêté municipal en date du 26 Décembre 2023, ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet ;
Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 26 Janvier 2024 au 13 Février 2024 ;
Vu le registre d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur ;
Considérant que le chemin a été goudronné par la commune sans que celui-ci n'ait fait l'objet d'un transfert préalable dans le domaine public communal ;
Considérant que le transfert d'office deviendra effectif par délibération du Conseil Municipal de Jublains, à la suite du constat de l'absence d'opposition d'un propriétaire intéressé ;

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'accepter, après enquête publique, le transfert d'office de l'emprise des voies et espaces communs ouverts à la circulation publique du chemin au lieu-dit Le Grand Mézeray tels que sur le plan de division annexé à la présente délibération ;**
- **D'incorporer dans le domaine public communal l'emprise des voies et espaces communs ouverts à la circulation publique du chemin au lieu-dit Le Grand Mézeray tels que mentionnés sur le plan de division annexé à la présente délibération ;**
- **D'approuver le plan de division qui en résulte ;**

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Département de la Mayenne

Nombre de membres :		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	8

De la Commune de Jublains,
L'an deux mil vingt-cinq
Le 16 Janvier à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Rondeau Alain, Maire de Jublains

Date de la convocation :

10 Janvier 2025

Présents : Alain Rondeau, Nathalie Hubert, Eric Chemineau, Amélie Legendre, Daniel Lacroix, Djamel Bounadja, Cédric Chardron, Astrid Fraudin

Date d'affichage :

29 Janvier 2025

Absents : Pierrick Tranchevent, Ophélie Breton, Frédéric Ansquer, Sandra Broussin, Samuel Bruneau, Antonin Leprince

Secrétaire de séance : Amélie Legendre

Ophélie Breton donne pouvoir à Amélie Legendre.

Frédéric Ansquer donne pouvoir à Alain Rondeau.

20h40 – Arrivée de Pierrick Tranchevent qui prends part aux débats et aux délibérations

2025-04 : REVISION DES STATUTS DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE MAYENNE

Monsieur Tranchevent expose :

Le syndicat d'énergie Territoire d'Energie Mayenne (TEM) a procédé à l'actualisation de ses statuts et de leurs annexes afin qu'ils soient en conformité avec ses missions actuellement exercées.

Conformément à l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable par renvoi de l'article L5711-1 du même code, TEM a porté cette procédure à la connaissance de l'intégralité de ses membres dont la commune de Jublains.

Ainsi, la délibération du comité syndical afférente, en date du 10 Décembre 2024, ainsi que les statuts et leurs annexes actualisées, ont été notifiés à notre attention le 20 Décembre 2024.

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal a prononcé un avis favorable sur cette procédure de révision et d'accepter les termes statutaires révisés du syndicat Territoire d'Energie Mayenne.

Fait et délibéré le 16 Janvier 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Alain RONDEAU

Secrétaire de séance

Amélie Legendre

